

Zeitschrift:	Annales fribourgeoises
Herausgeber:	Société d'histoire du canton de Fribourg
Band:	2 (1914)
Heft:	3
Artikel:	Fragment fribourgeois d'une ancienne chanson de geste
Autor:	F.D.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-817898

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FRAGMENT FRIBOURGEOIS D'UNE ANCIENNE CHANSON DE GESTE.

Au début de l'année 1912 mourait à Fribourg une vieille demoiselle, Madeleine Combaz, de Montbovon. En recueillant sa succession, M. Paul de Raemy, député à Pensier, a trouvé une certaine quantité de documents et vieux papiers recouverts d'une épaisse couche de poussière, et dont la plupart avaient appartenu au père de la défunte, l'ancien conseiller Jean-Joseph Combaz, notaire, l'auteur de la première histoire complète du canton de Fribourg¹. Au fond d'un vieux coffre crasseux et noirci, nous avons

¹ Madeleine Combaz, décédée le 1^{er} janvier 1912, au Stalden, n° 120, était née à Fribourg le 22 octobre 1826. Baptisée le 25 à St-Nicolas par M. Kern coadjuteur, elle avait eu pour parrain Jean-Baptiste Ottet, et pour marraine Marie-Madeleine Joséphine de Daguet. Sa mère était Barbe, fille de Pierre de Ræmy, bien connu pour avoir en 1804 commandé la compagnie fribourgeoise envoyée au secours du gouvernement zurichois contre les paysans révoltés. Son père, le notaire et historien Combaz, était né à Montbovon le 15 octobre 1772 : c'était le troisième fils d'Antoine-Joseph Combaz et de Marie-Madeleine Pernet. Patenté notaire en 1790, nommé curial de Montbovon en 1794, Jean-Joseph Combaz ne tarda pas à jouer un certain rôle dans les affaires fribourgeoises. Il fit partie du Petit Conseil (aujourd'hui Conseil d'Etat) de 1806 à 1814, se compromit avec François Duc et consorts dans le mouvement politique opposé à la restauration du patriciat en 1814, fut obligé de s'expatrier pendant plusieurs mois et vécut à Paris et à Lausanne. En 1816, le Conseil d'Etat lui permit de reprendre ses fonctions notariales dont il avait été suspendu ; il se fixa quelques années à Bulle, puis revint à Fribourg, où il resta jusqu'à sa mort, survenue le 30 janvier 1846. Il fut un des premiers membres de la Société d'histoire de Fribourg, et il en devint membre honoraire. Il a laissé de nombreux manuscrits conservés aujourd'hui

découvert un parchemin que M. le Dr Jules Bertoni, l'éminent professeur de philologie romane à notre Université, a bien voulu identifier et présenter à l'assemblée générale de la Société d'histoire, le 29 janvier écoulé¹. L'écriture est de la première moitié du XIV^{me} siècle ; le texte, comprenant 336 vers, a dû être copié ou composé dans une contrée située à l'est de la France, peut-être la Lorraine ou la Franche-Comté, comme l'attestent certains mots tels que *toint*, *amoine*, etc. C'est un fragment de la chanson de geste de « Garin le Loherain », la seconde du cycle des « Loherains » qui, on le sait, en contient cinq.

On connaît de la chanson de « Garin » une quinzaine de manuscrits ; neuf sont conservés à la Bibliothèque nationale de Paris, tous du XIII^{me} siècle ; deux, soit un du XIII^{me} et l'autre du XIV^{me} siècle, à la Bibliothèque de l'Arsenal ; un autre, de la première moitié du XIV^{me} siècle, à Dijon ; un, du XIII^{me} siècle à la Bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier ; enfin, un

à la Bibliothèque cantonale, entr'autres une *Histoire du canton de Fribourg* (pour laquelle il reçut du Conseil d'Etat, le 25 octobre 1841, une gratification de 200 francs, accompagnée d'une lettre fort élogieuse), deux gros volumes remplis de *Notes relatives à diverses localités* du canton, une *Histoire du diocèse de Lausanne*, un *Essai d'histoire gruérienne*, une *Histoire de la Gruyère*, en 4 quatre volumes, faisant partie de la riche bibliothèque de M. Léon Remy, à la Tour de Trême, un armorial fribourgeois manuscrit, appartenant à M. Ch. Joye, à la Tête Noire (Fribourg), une quantité de notices généalogiques, des registres remplis de résumés d'actes provenant d'un grand nombre d'archives de la Gruyère ou du canton, et un bon nombre de documents originaux, plusieurs assez précieux. C'est en faisant le triage de tous ces vieux papiers, que M. le député de Ræmy a bien voulu nous confier, que nous avons mis la main sur le précieux fragment dont nous allons parler.

¹ Ce fragment se compose de deux feuillets, soit quatre pages, à deux colonnes par page (25 cm. de long. et 18 de larg.). Les deux feuillets se suivent sans lacune ; ils formaient, par un heureux hasard, le milieu du *codex* manuscrit, sans doute aujourd'hui perdu, d'où ils ont été détachés. La partie inférieure du parchemin paraît avoir été coupée, mais le texte n'a pas été atteint par les ciseaux. Les vers ne sont pas numérotés ; l'écriture est élégante et bien lisible ; les lettres initiales de chaque vers sont en couleur rouge, légèrement ornées. Aucune indication de provenance ou de possesseur. Le document aurait-il appartenu peut-être au prieuré clunisien de Rougemont (Gruyère vaudoise) ? Rien ne saurait confirmer cette hypothèse. M. Combaz en avait fait lui-même une copie, mais très fautive. Ce fragment appartient aujourd'hui à notre Bibliothèque cantonale, à qui il a été donné par M. le député de Ræmy, avec les autres documents de la succession.

exemplaire très important se trouve à la bibliothèque de la ville de Berne¹. M. Paulin Paris a édité pour la première fois le texte de ce poème en 1833 ; en 1862, il en a donné une traduction, avec notes et glossaire.

Notre fragment vient d'être publié par M. le professeur Bertoni dans la *Zeitschrift für romanische Philologie* à Halle, (1913, 6me fascicule)². M. le Dr E. Stengel, professeur à l'université de Greifswald, qui a déjà fait paraître en 1902, dans la *Gesellschaft für romanische Litteratur I*, la première des cinq chansons du cycle des « Loherains » soit *Hervis de Metz*, se dispose à donner une édition critique aussi du texte de la seconde, celle de « Garin ». Il a fait grand cas du fragment Combaz, que M. Bertoni lui a soumis ; le texte présente d'assez nombreuses particularités qui obligent à lui assigner une place à part dans la famille des quinze manuscrits connus. M. Bertoni a aussi pu constater qu'il diffère assez notablement de celui de Berne et surtout de celui qui a été publié par M. Paris en 1833. D'après le classement des manuscrits fait par Bonnardot, le nôtre n'appartiendrait pas à la même famille que celui de Berne.

La chanson de Garin, dont l'auteur est Jean de Flagy, est l'une des plus pathétiques du cycle des Lorrains, qui est lui-même un des spécimens les plus caractéristiques de l'époque féodale. On y assiste à une guerre interminable entre les deux familles rivales, les Lorrains, dont Garin, fils d'Hervis de Metz, est l'un des chefs, et les Bordelais ou Aquitains, fils ou neveux du comte palatin Hardré que le roi Pépin a élevé aux plus grands honneurs.. La lutte se poursuit à travers trois générations, et les cinq chansons suffisent à peine à en épuiser les péripéties.

Le roi Pépin le Bref (752—768), père de Charlemagne, a abandonné la direction des affaires de son royaume au comte Hardré. Celui-ci a profité de sa haute situation pour distribuer les plus grands bénéfices de France entre ses nombreux parents,

¹ Léon Gautier, *Bibliographie des chansons de geste*, 1897, p. 107, et *Les épopées françaises*, I, 239.

² Nous remercions vivement M. le professeur Bertoni d'avoir bien voulu s'occuper de ce lambeau de parchemin, de l'avoir identifié et fait connaître en le publant. C'est à cette publication que nous empruntons les renseignements donnés ci-dessus.

parmi lesquels se distinguent trois de ses fils, les Fromont. Pour contrebalancer l'influence grandissante de la race d'Hardré, le roi appelle à Paris les Loherains (Lorrains), entre autres les deux fils d'Hervis de Metz, Garin et son frère Bégon de Belin ; au premier, il donne le duché de Metz, au second celui de Gascogne. Mais Pépin commet la faute de mettre sous la dépendance de ce dernier deux gendres d'Hardré. La colère des partisans et protégés d'Hardré, longtemps contenue, éclate au retour d'une expédition faite en commun contre les Sarrasins de la Provence.

Thierry, roi d'Arles, mortellement blessé, avait, en expirant, offert à Garin la main de sa fille Blanchefleur, unique héritière de ses états. Garin est dans la jubilation. Mais il faut l'approbation du roi Pépin, et un redoutable concurrent aspire aussi à la main de la princesse, Fromont, fils d'Hardré. Tandis que les armées rentrent de Provence dans leurs foyers, Garin et Fromont s'en vont à Laon rendre compte de l'expédition à leur souverain. Garin lui raconte les derniers moments du roi Thierry et lui demande la permission d'épouser Blanchefleur. Fromont proteste. Pépin répond qu'il ne peut faire autrement que de respecter la volonté du roi défunt. Fromont s'irrite. Pour le calmer, le roi lui promet l'investiture du premier fief vacant. Fromont éclate ; ses compagnons lèvent leurs épées sur Garin pour le tuer, malmenent ses hommes et en tuent plusieurs. Garin est sauvé par son neveu Hernaïs, comte d'Orléans, qui pénètre dans le palais, délivre son oncle et abat d'un coup d'épée le vieil Hardré. Fromont lui-même n'échappe à la mort qu'en sautant par une fenêtre dans le jardin royal pour s'enfuir à Saint-Quentin, ville qui appartient à l'un de ses parents.

Grand est le courroux des barons, parents ou amis de Garin quand ils apprennent les mauvais traitements qu'il avait, lui et ses compagnons, subis au palais royal, où il n'avait échappé à la mort que par miracle. Après avoir enterré le vieil Hardré et les chevaliers tombés avec lui, ils s'en vont vers le roi, l'excitent contre Fromont, le décident à partir en guerre contre lui et les seigneurs bordelais en route pour rentrer dans leur pays. Tous s'en vont assiéger Soissons, ville que Fromont détient injustement et que Garin réclame pour avoir appartenu à son père.

Le poème raconte la prise de Soissons par les Lorrains, les sièges de Cambrai, de Dijon, du château de Grantcey, de Saint-

Quentin, et une foule d'autres épisodes tous plus dramatiques les uns que les autres. La guerre fait essuyer aux deux rudes antagonistes, Garin et Fromont, des pertes à peu près égales. Enfin la paix se fait. Bégon de Belin reste duc de Gascogne et suzerain de Fromont de Bordeaux, et Garin retourne en Lorraine. Tel est le thème principal du poème.

Le fragment Combaz commence par le récit que Garin et Fromont font au roi Pépin, au palais de Laon, de leurs exploits contre les Sarrasins de Provence, et leur débat agité à propos de la main de Blanchefleur. Il se termine avec la prise de Soissons par Garin et ses barons. En voici, à titre de spécimen, les huit premiers vers qui mettent en scène Garin racontant au roi Pépin la prise des quatre rois Sarrasins, le meurtre de l'un par Belin et celui de l'autre par Garin lui-même :

Sire, dist-il, merci deu richement,
Bien avons fait vostre commandement.
Les IIII roix avons conquis en champ,
Li II sont mort, saichez veraient.
Belin mes frere mit l'un afinement,
Et j'ocis l'autre à mon espée trainchant.
Dous enpreismes par vostre esforcement,
Si en ferez vostre commandement....

La geste des Loherains est une histoire tirée de toutes les histoires. Hervis de Metz, Garin, Bégon de Belin, Thierry d'Arles ou de Maurienne, Blanchefleur reine de France, le comte palatin Hardré, Fromont de Lens ou de Bordeaux, tous les personnages, sauf Pepin le Bref, sont légendaires. Par contre, tout est exact et précis dans le nom des lieux, la situation des villes, des châteaux, des eaux et des forêts. « La chanson de Garin, composée au douzième siècle, tout en nous transportant à des époques fort antérieures, porte un caractère de vérité aussi grand que l'histoire fondée sur les bases les plus inébranlables. Ce respect minutieux de la vraisemblance, il ne faut pas l'attendre des autres chansons de geste... Dans le Garin, le trouvère semble un rapporteur impartial des événements : on y constate l'unité d'intérêt, l'ordre, la mesure, l'absence d'exagération. Rien, dans le récit des assemblées générales, dans les scènes de conseil, dans les sièges et les combats, ne s'écarte des conditions de l'histoire véritable. Tout en étant con-

trouvée dans son ensemble, cette chanson a ses grandes et nombreuses racines dans la tradition historique. »¹

En terminant son intéressante causerie, M. le professeur Bertoni a exposé l'état actuel de la question de l'origine et de la formation des chansons de geste, et il a résumé les conclusions formulées sur ce sujet par un homme qui fait autorité, M. Joseph Bédier, ancien professeur de notre Université, aujourd'hui professeur au collège de France. Voici ces trois conclusions, telles qu'on peut les lire surtout dans le tome IV des *Légendes épiques*¹.

1^o Les chansons de geste ne sont nées qu'au XI^{me} siècle, au temps des croisades ; elles décrivent la société du XI^{me} ou du XII^{me} siècle, et non celle de Charlemagne ou de Charles Martel ; la plupart présentent une unité de plan et de direction inconciliable avec la théorie des remaniements successifs. Ici, M. Bédier bat en brèche l'opinion commune la plus accréditée jusqu'ici d'après laquelle l'origine de ces chansons se perd dans un passé très lointain ; les jongleurs qui les auraient composées, disait-on, auraient puisé à un trésor commun, préexistant ; ils auraient transformé, altéré des poèmes (perdus) carolingiens, même mérovingiens, nés sous le coup d'événements contemporains.

2^o Les chansons de geste ne sont pas d'origine populaire comme on l'a cru jusqu'ici, mais ont une origine cléricale, dévote. Elles ont été composées par les jongleurs à l'occasion de pèlerinages ou de fêtes religieuses, d'après les données fournies par des clercs ou des moines. Même la figure de Charlemagne, dans ces vieux poèmes, est exclusivement d'origine cléricale. Ce seraient les clercs qui, en glorifiant le grand empereur comme l'idéal du prince à la fois guerrier et religieux, comme le champion infatigable de la chrétienté, auraient créé le personnage central de l'épopée française ; les jongleurs auraient reçu cette figure de roi-prêtre, en quelque sorte toute faite, de la main des clercs.

3^o Les foyers des légendes épiques ont été les églises et les principaux lieux de pèlerinage ; toutes sont liées à un sanctuaire. Les

¹ Paulin Paris, *Etude sur les chansons de geste et sur Garin le Loherain*, Correspondant, t. 58, 1863. p. 723.

¹ Joseph Bédier. *Les légendes épiques. Recherches sur les origines des chansons de geste*. 4 volumes. Paris, Champion, 1908-1913.

héros semblent batailler aux quatre coins de l'Europe, parcourir le monde entier, parfois même des pays homériques, toujours les routes qu'ils suivent les ramènent obstinément vers une belle tombe dans une belle abbaye, et ces routes sont celles que suivaient les pèlerins des XI^{me} et XII^{me} siècles, surtout ceux qui se rendaient à Rome, à Saint Jacques de Compostelle ou en Terre Sainte. Le clergé a eu une influence directe très grande sur la formation des légendes épiques ; l'esprit de ces légendes est essentiellement religieux, féodal et guerrier. Leurs auteurs étaient souvent des clercs ou des poètes « frottés de clergye »¹.

F. D.

¹ *Romania*, octobre 1913, n° 168. *Le Moyen-Age*, novembre-décembre 1913, p. 427.

Encore le fragment Combaz. Au moment où le présent numéro des *Annales* va paraître, M. le professeur Bertoni nous communique un article que M. le Dr E. Stengel, professeur à l'Université de Greisswald, vient de consacrer à ce document dans la dernière livraison de la *Zeitschrift für romanische Philologie*, (1914, p. 215—226). M. Stengel a comparé, longuement et minutieusement notre fragment auquel il a donné la cote Z¹², avec les autres manuscrits de Garin « le Loherain » connus jusqu'à ce jour, et qui sont au nombre de 36 (et non plus seulement 15, chiffre que nous avions emprunté à Léon Gautier, *Bibliographie des chansons de geste*). Cette comparaison lui a fait constater que notre manuscrit présente de nombreuses et importantes variantes, entre autres 45 lignes (sur 336) qui ne se trouvent dans aucun des 36 autres. L'étude de M. Stengel double l'importance et la valeur de ce parchemin Combaz, qui vient de prendre place parmi les trésors livresques de notre Bibliothèque cantonale et universitaire, et rend plus manifeste encore le mérite de M. le professeur Bertoni de nous l'avoir fait connaître.